

AFFAIRE N° 20. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 7.293 m² faisant partie du lotissement " La Chaumière" appartenant à la " Chaumière Foncière" destinée à recevoir la construction d'un groupe scolaire

M. DIJOUX donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La question de j'ai à exposer se réfère à une offre de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à la "Chaumière Foncière".

Ce terrain sis dans le lotissement de la "Chaumière" à proximité de la route de Saint-François a une superficie de 7.293 m². Il a été réservé en principe, à l'implantation d'une école destinée à la population du lotissement. Le prix proposé primitivement de 14.586.000 Frs CFA a été ramené à 12 millions 1/2, soit 1.713 Frs le m².

J'ai visité ce terrain en compagnie de M. LORANS. A première vue, il paraît bien situé, mais il a la forme d'un trapèze allongé dont une partie en pointe est peu utilisable. Il est affecté en outre d'une assez forte déclivité en sorte que l'implantation d'une école nécessitera d'importants travaux de terrassement évalués à 4 millions par M. ROYER, l'Architecte. A ce compte, ce terrain reviendra fort cher et ne pourra contenir, tout au plus, que seize classes dans un bâtiment à étage au lieu des quarante qui seraient nécessaires pour une population de cinq cents familles prévue par la "Chaumière Foncière".

Quoi qu'il en soit, l'édification dans le lotissement de "la Chaumière" s'avère indispensable, et même au prix fort, la Commune doit acquérir ce terrain.

D'ailleurs, la "Chaumière Foncière" ne peut être indifférente au problème scolaire qu'elle a fait naître et vous penserez avec moi, Mesdames, Messieurs, qu'elle devrait consentir à partager les frais de terrassement du terrain qu'elle nous offre et sans doute, devrait nous offrir d'autres terrains à usage scolaire.

Après échange de vues, et tenant compte de l'importance du lotissement et du nombre de logements, le Conseil, à l'unanimité, estime que la Société " la Chaumière Foncière" doit céder gratuitement à la Commune le terrain en cause.

St. Denis le
12 Avril 1966,
M. le Préfet,
De Choletaine Général
Signé: J. Cluchard